

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 18/09/2024
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 18/09/2024
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 18/09/2024
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20240916-2024SEPT16_247-DE
		des assemblées

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

2

Séance Publique ordinaire du **16 septembre 2024**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, MM. Loïc DÉANGLES, Jean-Yves DELACOSTE, Marc DUGROS, André GALOIX, Mmes Françoise LACAPERE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

M. Ghislain de FLAUJAC
Mme Laurianne DUCASSÉ
M. Frank GOBBATO
M. François-Xavier ROUX

Ont donné procuration :

M. Ghislain de FLAUJAC à Mme Christiane PREVITALI
M. Frank GOBBATO à M. Jean-Yves DELACOSTE
M. François-Xavier ROUX à M. Xavier BALLENGHIEN

N'ont pas pris part au vote : néant


Secrétaire : Mme Emilie SARRAN

Objet : Décisions adoptées par Monsieur le Maire du 19 juin au 20 août 2024

RAPPORTEUR : Xavier BALLENGHIEN, Maire

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Municipal en date du 16 octobre 2021, Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions prises du 19 juin au 20 août 2024.

DATE	TITRE
19.06.24	La commune a décidé de signer avec la Société SARL CARS TEYSSIE, sise Z.I. du Perrin à FLEURANCE (32500), un devis pour le transport des enfants fréquentant le centre de loisirs de Lectoure durant la période du 8 juillet au 29 août 2024. Le coût de la prestation s'élève à : - 64,55 € HT pour une navette aller/retour au centre-ville de Lectoure,

	<ul style="list-style-type: none"> - 250 € HT maximum l'aller/retour pour un autocar de 22 places, - 272,72 € HT maximum l'aller/retour pour un autocar de 33 places - et à 300 € HT l'aller/retour pour un trajet jusqu'à 50 km avec un autocar de 53 places. 	<p>trajet jusqu'à 50 km avec un autocar</p> <p>Envoyé en préfecture le 18/09/2024</p> <p>Reçu en préfecture le 18/09/2024</p> <p>Publié le 18/09/2024</p> <p>ID : 032-213202088-20240916-2024SEPT16_247-DE</p> 
21.06.24	<p>La commune a décidé d'attribuer, dans le cadre des travaux de rénovation d'un couloir et de la salle de projection n°2 au cinéma le Sénéchal, et après mise en concurrence :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>le lot n°1 : Revêtement de sol</u> à la SASU Dutrey Peinture sise avenue de la gare - 32 700 LECTOURE, pour un montant de 4 626,43 € TTC. • <u>le lot n° 2 : Mobiliers de cinéma</u> à la société Signature F sise 125 rue du lieutenant Michel Aubry - La Borie - 24 110 SAINT ASTIER, pour un montant de 20 988 € TTC. 	
25.06.24	<p>La commune a décidé d'exercer son droit de préemption sur le bien sis « Boulevard du Nord » (BY 3 – BY 4 – BY 544), appartenant à l'indivision NASCIMBENE, au prix de 130 000 € sans réserve, proposé par Maître Corinne PODECHARD, conformément aux dispositions des articles L 211-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, dans l'intérêt général et dans le cadre de la politique locale de la Ville (article L 300-1 de ce même Code).</p>	
27.06.24	<p>La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 12, Avenue André Magne (BY 379, BY 394, BY 395), appartenant à Monsieur Pierre THORE, proposé par Maître Marc GAUTHIER d'AUNOUS de ROQUEBRUNE</p>	
27.06.24	<p>La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis « A Naudet » (CP 181, CP 208, CP 209), appartenant à la SCI LUCIA (Monsieur Christophe DIRAT), proposé par Maître Elise BLANCHARD.</p>	
24.07.24	<p>La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 6, Impasse du Général Laterrade (BV 212), appartenant à Monsieur Franck WEIMAR, proposé par Maître Corinne PODECHARD.</p>	
24.07.24	<p>La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 92 Rue Nationale (CK 279), appartenant à Monsieur et Madame Stéphane et Aurore CAMUS, proposé par Maître Marc GAUTHIER d'AUNOUS de ROQUEBRUNE.</p>	
02.08.24	<p>La commune a décidé d'attribuer à Madame Emmanuelle DUFFAURE épouse PAVON, une concession de 1m² au columbarium du cimetière Saint Gervais d'une durée de 50 ans, à compter du 2/08/2024, à titre de concession nouvelle et moyennant la somme de 620 €.</p>	
02.08.24	<p>La commune a décidé d'attribuer à Madame Elisabeth SARRAN, une concession de 1m² au columbarium du cimetière Saint Gervais d'une durée de 50 ans à compter du 19/07/2024, à titre de concession nouvelle et moyennant la somme de 620 €.</p>	
08.08.24	<p>La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 40 rue des Frères Danzas (CK 538), appartenant à la SARL L.P.C, proposé par Maître David BOUYSSOU.</p>	
08.08.24	<p>La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis Moulin de la Justice (BV 456, BV 458, BV 519, BV 523, BV 588, BV 592, BV 586, BV 590) appartenant à Madame Christiane FAGET et Madame Véronique TURCHETTI, proposé par Maître Corinne PODECHARD.</p>	
08.08.24	<p>La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis Lieu-dit A Naudet (CP 160) appartenant à la SCI DU COMPLEXE FUNERAIRE DE LECTOURE, proposé par Maître François-Xavier ROUX.</p>	

20.08.24

La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien, sis Cours d'Armagnac (CK 908) appartenant à Monsieur Christophe SCHEIBLER et Madame Victoria VON OPPENHEIM proposé par M. François GRAU.

Envoyé en préfecture le 18/09/2024
Reçu en préfecture le 18/09/2024
Publié le 18/09/2024

ID : 032-213202088-20240916-2024SEPT16_247-DE

Le conseil municipal prend acte de la communication.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

La Secrétaire de séance,
Emilie SARRAN




Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN




Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le **18 SEP. 2024**
et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 18 SEP. 2024